



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 2571

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conséquences qu'implique la création d'un centre de formation d'apprentis « hotellerie - restauration » au lycée professionnel Eugénie-Cotton à Montreuil, à l'initiative de la région d'Ile-de-France, de la chambre de commerce de Paris et de l'association patronale « Avenir et promotion de la restauration en Seine-Saint-Denis ». Ce projet, dont la municipalité n'a été informée que quelques jours avant son examen par le bureau du conseil régional, a été imposé contre la volonté unanime exprimée par les élus locaux, le personnel du lycée et les familles des élèves de CAP Teinturerie, qui occupent actuellement les locaux dévolus au CFA alors même qu'il leur reste une année scolaire à accomplir avant l'obtention d'un diplôme. Seize jeunes à qui l'on propose soit de se disperser dans différents établissements, soit de terminer leurs études dans une école privée, risquent ainsi de voir leur avenir compromis par la suppression de leur section et l'installation dans un lycée professionnel public d'un CFA de gestion privée financé en grande partie par la région d'Ile-de-France, qui vient, pour cela, de dépenser 2 400 000 francs. Il lui demande donc : 1o de bien vouloir lui faire connaître son opinion sur le choix qui est fait de favoriser l'implantation d'une structure privée à l'intérieur d'un établissement public, adoptant ainsi le système de formation aux besoins à court terme des entreprises en lui fournissant par ailleurs une main-d'œuvre à bon marché ; 2o de préciser les dispositions qu'il entend mettre en œuvre afin de permettre aux élèves du CAP Teinturerie en cours de scolarité d'achever la formation qu'ils ont commencée ; 3o et, au-delà, d'exposer les mesures qu'il entend appliquer pour améliorer et développer un enseignement public de qualité, à l'heure où l'enseignement technique public dans notre région, et tout particulièrement en Seine-Saint-Denis, voit s'aggraver le déficit en places offertes à des jeunes désireux d'acquérir une formation professionnelle, et les conditions mêmes dans lesquelles cette formation est dispensée.

Texte de la réponse

Reponse. - La création d'un centre de formation d'apprentis dans les locaux du lycée professionnel Eugénie-Cotton qui cesseront d'être utilisés dès la fin d'activité, à la rentrée de 1989, d'une section de teinturerie, vise à répondre à l'apparition d'emplois nouveaux créés par la profession de l'hotellerie-restauration dans l'est parisien. Cette évolution positive des perspectives d'embauche est liée notamment au développement d'activités nouvelles à Marne-la-Vallée. Le besoin annuel de jeunes sortant de l'apprentissage est de quatre-vingt. La création d'un tel CFA relève, depuis la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, du conseil régional d'Ile-de-France. En outre, la convention de création entre celui-ci et l'association gestionnaire « Avenir et promotion de la restauration » ainsi que la convention passée entre cette association et le lycée professionnel Eugénie-Cotton de Montreuil sont conformes à l'esprit et à la lettre des textes pris en application de la loi du 23 juillet 1987 relative à l'apprentissage. Par ailleurs les seize élèves de la section teinturerie seront accueillis pour terminer leur formation au lycée professionnel de Vitry. La grande dispersion des domiciles des intéressés ne devrait pas entraîner pour eux de problèmes plus délicats à régler que ceux qu'ils ont dû résoudre l'an dernier pour fréquenter le lycée de Montreuil. En ce qui concerne le développement du dispositif de formation professionnelle initiale, les modifications de structure pédagogique et notamment la mise en place de sections nouvelles, font

l'objet dans le cadre de la preparation de chaque rentree scolaire, de decisions rectorales. Il appartient aux autorites academiques de retenir les priorites et de prendre les mesures estimees necessaires, compte tenu de la situation du dispositif de formation aux plans regional et local, ainsi que des moyens en emplois de personnels enseignants et de credits dont dispose l'academie. Dans l'academie de Creteil, ou un accroissement d'eleves etait attendu dans le second cycle de l'enseignement public et en particulier dans l'enseignement professionnel, ont ete mises en place a la rentree 1988 les structures pedagogiques supplementaires suivantes : plus 33 divisions de 4e technologique (dont 12 dans le departement de Seine-Saint-Denis) ; plus 67,5 divisions de 1re annee de preparation au CAP en deux ans et au BEP (dont 21,5 en Seine-Saint-Denis) ; plus 15,5 divisions de 1re professionnelle (dont 5 dans la Seine-Saint-Denis). Cet effort sera poursuivi dans le cadre de la preparation des prochaines rentrees scolaires. Ainsi, les premieres previsions relatives a la rentree 1989, permettent-elles d'envisager d'ores et deja l'ouverture pour le seul departement de la Seine-Saint-Denis, de : plus 2 divisions de 4e technologique (plus 12 en 3e pour assurer la montee pedagogique des eleves) ; plus 16 divisions de 1re annee de CAP deux ans et de BEP ; plus 10 divisions en 1re professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2571

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2557